

Nos Réf. : SEC/2024

Albi, le 13 mai 2024

Objet : Rentrée universitaire 2024/2025 – 2^e année et 3^{ème} année

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la rentrée universitaire 2024/2025 aux IFMS d'Albi, vous devez effectuer votre inscription administrative. Cette année, le dépôt de dossier s'effectuera de façon numérique.

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes pour le dépôt des documents :

ETAPE 1 : Se connecter sur My Komunoté via le lien suivant : <https://formeis.ifmsalbi.fr/mykomunote/>

ETAPE 2 : Consulter la liste des documents à produire. (liste également disponible page 2)

ETAPE 3 : Déposer les documents demandés.

ETAPE 4 : Le secrétariat des IFMS étudie la validité et la lisibilité de vos documents déposés.

ETAPE 5 Vous devez prendre connaissance du statut de vos documents (validés ou refusés).

ATTENTION : *il est nécessaire de vous connecter à votre portail My Komunoté afin de consulter le statut de vos pièces car vous ne recevrez pas de notifications. Lorsqu'un document vous a été refusé, un mail explicatif vous sera envoyé.*

ETAPE 6 : Si votre document est refusé, merci de le prendre en compte et de le déposer à nouveau de manière conforme.

ETAPE 7 : Tant que tous les documents ne seront pas validés, votre dossier sera considéré comme incomplet, aucune entrée en formation ne sera autorisée.

Un mail du secrétariat vous sera envoyé lorsque celui-ci sera complet.

INSCRIPTION : Vous avez jusqu' au lundi 24 juin 2024 pour finaliser votre dossier

DATE POUR L'ENTREE EN FORMATION : **Lundi 2 Septembre 2024**

Les IFMS vous adresseront et vous informeront de l'heure de rentrée, par mail, une semaine avant cette date. Cette information sera également notée sur notre site www.ifmsalbi.fr

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de ma considération la plus parfaite.

Madame Catherine MULLER

Directrice des Soins
Coordonnatrice Générale du GCS des Instituts de
Formation aux Métiers de la Santé d'Albi,
IFSI et IFAS

GCS des Instituts de Formation
Aux métiers de la Santé d'Albi
6 impasse François Verdier
81000 ALBI

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX IFMS D'ALBI PROMOTIONS - 2022/2025 et 2023/2026

Pièces à fournir :

- ❖ Fiche administrative à compléter
- ❖ Chèque d'un montant de 170 euros pour les droits d'inscription universitaire pour l'année 2024/2025 (sous réserve de modification), à l'ordre de : « Agent comptable du GCS IFMS Albi » (veuillez noter votre nom au dos du chèque SVP), **à déposer ou à envoyer aux IFMS d'Albi**
- ❖ Copie carte d'identité ou du passeport ou titre de séjour en cours de validité,
- ❖ Copie carte grise du véhicule utilisé pendant les études. **(Si différent de l'année universitaire précédente),**
- ❖ Relevé d'identité bancaire à votre nom. **(Si différent de l'année universitaire précédente),**
- ❖ Justificatif de votre lieu d'habitation pendant les études (quittance loyer, EDF, ...)
- ❖ Avis de situation délivré par France travail
- ❖ Copie de l'attestation de droits à la couverture sociale sur laquelle figure votre nom
- ❖ Certificat de scolarité de l'Université Paul Sabatier : l'inscription administrative est OBLIGATOIRE
- ❖ Attestation de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)
- ❖ Attestation d'assurance où sera notée : ***couvrant les risques professionnels, et la responsabilité civile des stagiaires paramédicaux pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.*** La mise en stage de l'étudiant est conditionnée à la production de cette attestation annuelle d'assurance.
- ❖ Attestation de suivi médical d'aptitude à poursuivre la formation en soins infirmier, établie par votre médecin traitant
- ❖ Attestation de prise en charge à compléter, pour les étudiants pris en charge par un employeur ou un OPCO
- ❖ Si demande de dispenses d'enseignements ou d'aménagements d'études cf page 3, **à déposer ou à envoyer aux IFMS d'Albi**
- ❖ Si demande d'aménagement d'épreuves cf page 4 PROCEDURE SOLLICITATION DU POLE HANDICAP DE L'UNIVERSITE
- ❖ L'attestation de formation aux soins d'urgence niveau 2 (uniquement pour les étudiants qui arrivent aux IFMS d'Albi suite à une mutation).

*Lorsque l'étudiant peut prétendre au remboursement des frais kilométriques durant un stage et que la carte grise déclarée à l'IFMS n'est pas à son nom (ni à celui de son conjoint marié ou pacsé), un avantage en nature sera facturé, pour être reversé à l'URSSAF. Le barème est limité à 7CV

DEMANDES A FORMULER POUR LA SECTION PEDAGOGIQUE et POUR LA COMMISSION UNIVERSITAIRE (UPS TOULOUSE 3) DE LA RENTREE 2024

1 - Demandes de dispenses d'enseignements (UEC/UECP/UEM)

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

TITRE 1^{ER} : ACCES A LA FORMATION

Chapitre III : Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements

Article 7 : Modifié par Arrêté du 13 décembre 2018 - art. 3

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au **regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.**

Article 8 : Modifié par Arrêté du 13 décembre 2018 - art. 3

PIECES A FOURNIR :

Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- 1° Le (s) diplôme (s) originaux détenu (s) * + le contenu des enseignements reçus.
- 2° Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- 3° Le cas échéant, le (s) certificat (s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7
- 4° Un curriculum vitae
- 5° Une lettre de motivation explicite avec le contenu des enseignements reçus, ou les compétences acquises justifiant la demande de dispense ;
- 6° Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

- Dernier délai pour déposer vos documents : **26 Août 2024.**

Les dossiers de demande de dispense d'enseignements seront étudiés à la section pédagogique de **Septembre 2024.**

* Pour les diplômes étrangers, joindre, obligatoirement, une traduction du diplôme effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et une attestation de comparabilité d'études (ancienne attestation de niveau) de ce diplôme, délivrée par l'organisme CIEP France EDUCATION INTERNATIONAL, attestant de l'équivalence au minimum niveau IV.

Attention : Le délai pour obtenir cette attestation est de plusieurs mois. Les frais liés à cette attestation délivrée par CIEP France EDUCATION INTERNATIONAL sont à la charge du candidat.

CIEP France EDUCATION INTERNATIONAL : Adresse : 1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES CEDEX

Tél : 01 45 07 63 21 - Site internet : <https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public>

2 - Demandes d'aménagement des études

Chapitre I : disposition légales

Article 4.1 : créé par l'arrêté du 23/01/2020 - art.1

Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants :

- **Activités complémentaires aux études**, [...] artistes et sportifs de hauts niveaux, activités mentionnées à l'article L.611-11 du code de l'éducation. » **A JUSTIFIER**

- **Situations personnelles particulières** [...] » **A JUSTIFIER**

PROCÉDURE POUR DEMANDE TIERS-TEMPS ÉTUDIANTS :

Aménagement d'épreuve - ANNÉE 2024 - 2025

PROCEDURE SOLLICITATION DU POLE HANDICAP DE L'UNIVERSITE

A compter de cette rentrée, et pour les étudiants de L1 nous convenons d'appliquer la procédure ci-dessous :

1 Demande

- Les étudiants envoient un courriel à l'adresse mail: phe.referent@univ-tlse3.fr, demandant un rendez-vous qui peut se faire en visioconférence ou téléphone, précisant l'IFSI d'étude, soit Albi

- Le pôle handicap étudiant (PHE) propose un RDV à l'étudiant, prévoir environ 30 minutes d'entretien.

- Le PHE oriente également l'étudiant vers le SIMPPS pour prendre rendez-vous avec un médecin universitaire.

- L'étudiant a un entretien avec un médecin du SIMPPS.

- Le SIMPPS transmet les préconisations médicales au PHE.

- Le PHE rédige un arrêté spécifiant les aménagements, il sera ensuite validé par le président de l'UPS.

- Le PHE se charge de transmettre l'arrêté à l'étudiant et à la composante Santé de l'UPS.

- La faculté de santé se charge d'envoyer l'arrêté à Mme Müller aux IFMS d'ALBI.

Les demandes des étudiants sont à transmettre un bon mois avant le début des évaluations au pôle handicap.

Ronan GLOAGUEN
Référént handicap étudiant
UNIVERSITÉ TOULOUSE III - Paul Sabatier
DFVU - Pole Handicap Etudiant
Bâtiment Forum- bureau 34
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 09
Tél. +33 5 61 55 78 80

Validation octobre 2022 par Mme.Carcasses (gestionnaire de scolarité de la licence sciences pour la santé 1er année),



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER

DIRECTION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Demande de bourses auprès de la région

<https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

- Ouverture du site pour les étudiants de 2^e et 3^e année de formation infirmière : **du 25 mars au 31 juillet 2024**
- Code établissement : **IFMSALBI2024**

Information CVEC

- Vous devez vous acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Ce montant se substitue à toute autre somme, hormis les frais d'inscription réglés à votre IFSI.
- Sans ce règlement et la présentation de l'attestation CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université Paul Sabatier.

Procédure d'inscription à l'Université Paul Sabatier Toulouse

- Le calendrier des inscriptions administratives à l'université Paul Sabatier année 2024/2025, est en cours d'élaboration pour être voté par les instances universitaires avant fin mai 2024.
- Nous vous informerons des dates et de la procédure d'inscription via notre site internet : www.ifmsalbi.fr